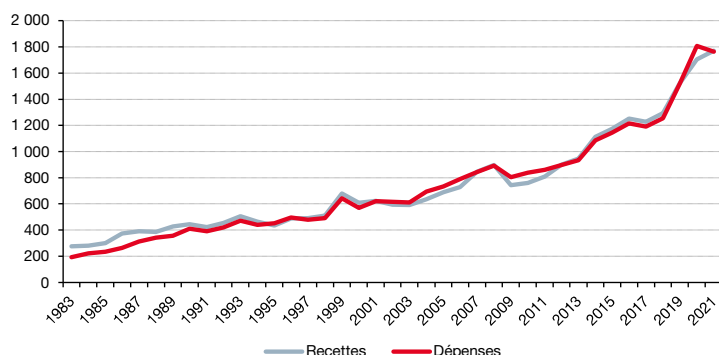


Les Finances publiques sont abordées à travers la présentation du Budget de l'État et du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). Après un exercice 2020 déficitaire de -103,2 M€ ayant mis fin à huit années excédentaires consécutives (de 2012 à 2019), le résultat budgétaire 2021 renoue avec un excédent de recettes de l'ordre de +8,0 M€.

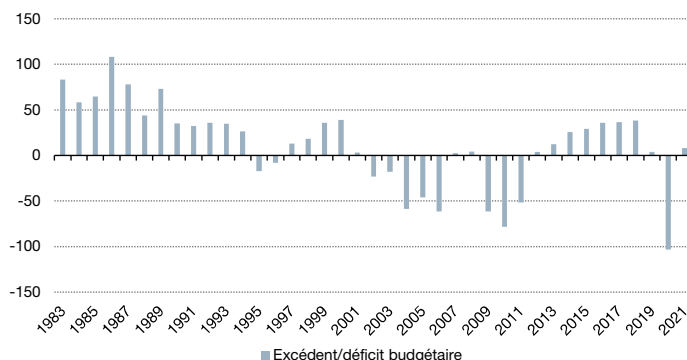
2021 : un exercice excédentaire

1. Évolution du budget de l'État



Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE



L'excédent budgétaire est le résultat d'une forte croissance des recettes, alors que les dépenses sont en baisse. Les dépenses ordinaires ont nettement diminué par rapport à l'année précédente (-280,3 M€, soit -22,3 %) et cela a été contrebalancé par la croissance des dépenses d'équipement de 235,8 M€ (soit +43,1 %).

2. Évolution de la composition du budget de l'État

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	1 225,6	1 292,1	1 523,7	1 703,0	1 769,7
Dépenses	1 189,0	1 253,7	1 519,9	1 806,2	1 761,7
Dépenses ordinaires	798,9	842,2	901,3	1 258,9	978,6
Dépenses équipement	390,1	411,4	618,7	547,3	783,1
Excédent/déficit budgétaire	36,6	38,4	3,8	-103,2	8,0

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Augmentation des recettes de l'État

À la clôture 2021, les recettes s'élèvent à 1,8 Md€, en hausse de 66,7 M€ par rapport à 2020 (soit +3,9 %). Cette progression tient principalement aux recettes fiscales (+34,2 M€, soit +2,9 %), et notamment aux transactions commerciales, mais également aux produits et revenus du domaine de l'État (+33,3 M€, soit +7,0 %).

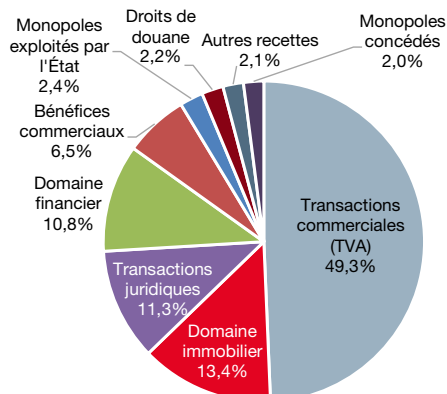
3. Évolution de la composition des recettes budgétaires

	2017	2018	2019	2020	2021
Transactions commerciales (TVA)	590,8	640,9	689,7	804,2	873,1
Domaine immobilier	116,6	111,1	152,6	212,3	237,8
Transactions juridiques	168,5	173,6	181,9	183,8	199,6
Domaine financier	42,6	28,5	163,3	159,1	191,8
Bénéfices commerciaux	129,2	150,6	136,3	158,7	114,5
Monopoles exploités par l'État	41,0	47,4	46,6	41,9	41,7
Droits de douane	43,0	46,1	48,0	45,2	38,8
Autres recettes	35,8	37,8	42,3	37,2	36,5
Monopoles concédés	58,2	56,0	63,1	60,7	35,9
Total	1 225,6	1 292,1	1 523,7	1 703,0	1 769,7

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

4. Composition des recettes budgétaires 2021



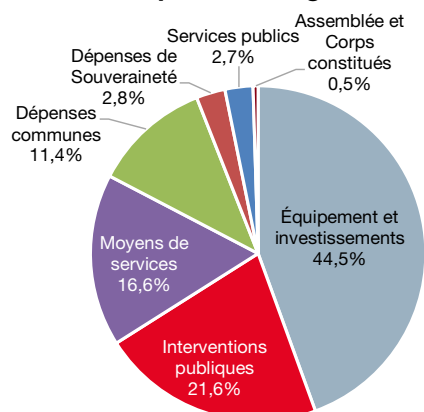
Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Transactions commerciales : taxe sur la valeur ajoutée ;
Domaine immobilier : ensemble des revenus des immeubles de l'État à usage locatif et les recettes des parkings publics ;
Transactions juridiques : droits de mutation, droits sur les autres actes civils et administratifs, taxes sur les assurances ;
Domaine financier : revenus des valeurs mobilières, les intérêts bancaires ;
Bénéfices commerciaux : impôt sur les bénéfices ;
Monopoles exploités : recettes concernant la Régie des Tabacs, de l'Office des émissions de timbres-poste ;
Droits de douane : droits de douane ;
Autres recettes : produits et recettes des services administratifs, droits de consommation ;
Monopoles concédés : redevances concernant les monopoles dont les principaux sont la Société des Bains de Mer, Monaco Telecom, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz, la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco.

Les dépenses diminuent suite aux mesures exceptionnelles

Après les mesures de mobilisation exceptionnelles pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire en 2020, les dépenses d'interventions publiques diminuent naturellement en 2021 (-44,6 %). Ainsi, à la clôture de l'exercice 2021, les dépenses globales s'élèvent à 1,8 Md€, soit une diminution de 44,5 M€ (-2,5 %) par rapport à 2020. Les dépenses d'équipement et d'investissements affichent une forte hausse comparativement à 2020 (+235,8 M€, soit +43,1 %), qui s'explique au travers des acquisitions immobilières (+104,1 M€) et l'absence l'année précédente de rachats d'appartements et immeubles au Fonds de Réserve Constitutionnel.

6. Composition des dépenses budgétaires 2021



Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

5. Évolution de la composition des dépenses budgétaires

	2017	2018	2019	2020	2021
Équipement et investissements	390,1	411,4	618,7	547,3	783,1
Interventions publiques	272,9	287,7	317,5	685,9	380,0
Moyens de services	267,4	275,7	290,1	284,4	293,0
Dépenses communes	169,6	181,3	191,4	194,7	200,1
Dépenses de Souveraineté	45,7	47,3	48,3	41,6	49,6
Services publics	36,6	42,4	45,7	44,0	47,4
Assemblée et Corps constitués	6,8	7,8	8,2	8,3	8,5
Total	1 189,0	1 253,7	1 519,9	1 806,2	1 761,7

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Équipement et investissements : dépenses de gros travaux, de matériel d'équipement, et d'acquisitions d'immeubles. Elles concernent l'équipement routier, culturel, portuaire, urbain, sanitaire et social, administratif, sportif... ;

Interventions publiques : aides, subventions versées et politiques publiques menées par le Gouvernement. On y trouve la dotation communale, les subventions aux Établissements Publics, les aides versées dans les domaines international, éducatif et culturel, social et humanitaire, sportif, économique et aux manifestations ;

Moyens des Services : dépenses de fonctionnement directement engagées par les Départements et les Services administratifs ;

Dépenses communes : dépenses gérées de façon commune par certains Services au profit de tous les Services : charges sociales, nettoyage des locaux, dépenses d'eau, gaz, électricité, assurance des bâtiments domaniaux, matériel informatique des Services administratifs... ;

Dépenses de Souveraineté : dépenses du Palais Princier et de la Maison Souveraine ;

Services publics : dépenses de nettoyage de la ville, de collecte et d'incinération, d'éclairage public, de consommation d'eau, de transports publics... ;

Assemblées et Corps constitués : dépenses relatives aux Conseil National, Conseil Économique et Social, Conseil d'État, Commission Supérieure des Comptes, ...

Le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) poursuit sa progression

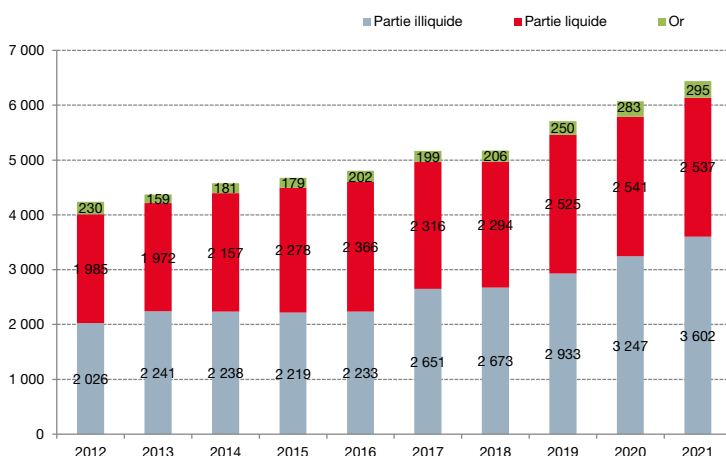
À fin décembre 2021, le montant de l'actif du Fonds de Réserve Constitutionnel s'élève à environ 6,4 Md€. Il comporte :

- une réserve d'or de l'ordre de 295 M€ ;
- une partie « disponible » (liquide) de 2,5 Md€ composée de titres de placements financiers (fonds communs de placement composés d'actions, d'obligations, Private Equity, etc.) et de disponibilités bancaires ;
- une partie « illiquide » de 3,6 Md€. Elle est majoritairement composée d'immeubles (1,9 Md€). La réévaluation des biens immobiliers se fait selon l'évolution de l'indice de la construction BT01. Ces biens immobiliers sont situés à Monaco ou dans les communes limitrophes, à l'exception des Ambassades. La valeur des immeubles est en forte augmentation sur l'exercice (+10,1 %) en raison des acquisitions, ventes et opérations réalisées.

Les biens immobiliers détenus par le FRC génèrent dans leur grande majorité des revenus locatifs.

La partie « illiquide » comporte également les participations de l'État dans des sociétés, notamment des actions de la S.B.M. ou d'autres sociétés ayant des liens directs avec l'État, comme les concessionnaires SMEG, SMEAUX, la Société d'Exploitation du Grimaldi Forum, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, etc. Cette partie est de l'ordre de 1,2 Md€. La participation de l'État dans Monaco Télécom (50 %) relève en revanche de la comptabilité du Budget.

7. Évolution décennale du FRC



Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

8. Évolution de la composition du FRC

	2017	2018	2019	2020	2021	Var 20/21
Partie illiquide	2 651	2 673	2 933	3 247	3 602	10,9%
Partie liquide	2 316	2 294	2 525	2 541	2 537	-0,2%
Or	199	206	250	283	295	4,2%
Total	5 166	5 173	5 708	6 071	6 434	6,0%

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Créé par la Constitution de 1962, le Fonds de Réserve Constitutionnel est le « bas de laine » de l'État monégasque. C'est une entité comptable autonome, disposant d'un patrimoine propre et jouissant d'un statut particulier.

